

*Céleri-rave ou céleri-navet.*—Sur couche-chaude, en avril ou mai.

*Chicoré.*—Aussitôt que la terre sera préparée.

*Chou.*—Pour ceux d'été sur couche-chaude, depuis février à avril, pour ceux d'hiver la graine peut être semée sur couche-froide vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

*Chou-fleur.*—Sur couche-chaude, en mars ou avril et transplanté en pleine terre à la fin de mai ou juin.

*Chou-rave.*—Peut être semé sur couche-chaude ou froide, en avril ou mai.

*Cresson.*—De bon printemps.

*Concombre.*—Sur couches de mars ou d'avril pour ceux que vous voulez avoir de bonne heure.

*Epinard.*—Depuis avril jusqu'à août.

*Fève Anglaise.*—D'aussi bon printemps que possible.

*Fève rameuse et courante.*—Aussitôt le temps des gelées passé.

*Laitue.*—En pleine terre aussitôt que la saison le permettra.

*Navet.*—Pour une première récolte on peut semer dans un jardin à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Les navets de Suède depuis la mi-mai jusqu'au commencement de juillet.

*Oignons.*—Aussitôt que la terre pourra être travaillée.

*Piment poivre-long.*—Transplantez en pleine terre quand le temps chaud sera arrivé, les plants que vous aurez semés sur couche-chaude au commencement d'avril.

*Poireau.*—Semez de bonne heure au printemps sur couche-froide.

*Pois.*—Aussitôt que la terre pourra être travaillée. Pour récolte successive semez à quatorze jours d'intervalle pendant la saison.

*Radis et raves.*—Pour celles qu'on veut avoir de bonne heure semez sur couches-chaudes en mars ou avril. Pour la récolte principale, en pleine terre aussitôt que la terre peut être travaillée. Pour des récoltes successives semez à des intervalles de dix à douze jours pendant la saison.

*Rhubarbe.*—De bonne heure au printemps.

*Salsifis.*—Aussitôt la terre préparée.

*Tabac.*—Sur couche vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

*Terragone ou Epinard de la Nouvelle-Zélande.*—En pleine terre d'avril à juillet.

**HERBES POTAGÈRES.**—Absinthe, Anis vert, Baume citrayon, Basilic doux, Bourrache, Carri, Coriandre, Estragon, Fenouil, Mauve des marais, Hysop, Lavande, Marjolaine, Marrube, Raiponce, Romarin, Saucis des jardins, Safran, Sauge, Sarviette, Lécaille, Thym, Agrostie, Avoine haverscens, etc., etc.

Toutes ces herbes potagères et généralement les herbes aromatiques exigent de préférence un sol meuble,

profond et très riche. Les graines devront être semées aussitôt que la terre sera prête au printemps.

#### MAI.

*Betterave à vache.*—Du 15 avril à la fin de mai.

*Blé d'inde (maïs).*—Vers le 15 de mai.

*Capucine.*—De bonne heure en mai ou juin.

*Céleri-rave ou Céleri-navet.*—Sur couche-chaude en avril ou mai.

*Chou d'hiver.*—Sur couche-froide vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

*Chou-fleur.*—Sur couche-froide en mai, et transplanté aussitôt qu'il sont avancés.

*Chou-rave.*—Peut être semé sur couche, chaude ou froide, en avril ou mai.

*Cerfeuil.*—D'avril à juillet.

*Concombre.*—En pleine terre, pour ceux qui ne tiennent pas à les avoir de bonne heure,

*Citrouille.*—Après le milieu de mai.

*Courge.*—Quand tout danger de gelée sera passé.

*Epinard.*—Depuis avril jusqu'à août.

*Laitue.*—Pour en avoir successivement semez à différentes intervalles.

*Melon.*—Transplantez les melons aussitôt que les temps chauds seront arrivés.

*Moutarde, blanche française.*—Au commencement de mai.

*Navet.*—Pour une première culture, semez dans un jardin à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Pour une récolte successive on peut semer à des intervalles de 15 jours jusqu'au milieu d'août.

*Piment poivre-long.*—Transplantez en pleine terre quand le temps chaud sera arrivé, les plants que vous aurez semés sur couches chaudes au commencement d'avril.

*Radi-rave.*—A des intervalles de dix à douze jours pendant la saison.

*Tabac.*—Sur couche à la fin d'avril ou au commencement de mai. On transplantera du ter. au 20 juin profitant d'une journée humide.

*Terragone ou épinard de la Nouvelle Zélande.*—En pleine terre d'avril à juillet.

*Tomate.*—Mettre en pleine terre les plants semés en mars sur couche-chaude.

Jeudi dernier, le 4 Avril, a eu lieu, à St. Hubert, une assemblée des délégués des Sociétés d'Agriculture de la Division Montarville, pour organiser une exposition pour cet automne.

Étaient présents : L. H. Massue, Ecr., M. C. A., Président de la Société d'Agriculture No. 1 de Verchères ; Adolphe Ste Marie, Ecr., Président de la Société d'Agriculture du Comté de Laprairie ; Moïse Longtin, Ecr., Vice-Président de la Société d'Agriculture du Comté de Laprairie ; P. B. Benoit, Ecr., M. C. A., Président de

la Société d'Agriculture du Comté de Chambly ; I. Hurteau, Ecr., A. P. Vice-Président de la S. A. C. C. et M. Louis Trudeau, secrétaire-trésorier de la S. A. C. C.

Sur motion de M. Benoit, secondé par M. Ste. Marie. L. H. Massu est élu Président et M. L. Trudeau, secrétaire.

Après avoir considéré la question, les délégués décident de faire une exposition de la Division de Montarville.

En conséquence, les délégués adressent une requête à l'hon. L. Archambault, Ministre d'Agriculture, lui demandant de bien vouloir approuver leur décision.

L'exposition de la Division aura lieu à Longueuil, le 3 Octobre prochain, immédiatement après les expositions locales des comtés de Laprairie et de Chambly.

Après s'être entendus sur la classification, le nombre et le montant des prix à décerner, les délégués chargent M. Benoit de préparer les règlements pour l'exposition de la Division Montarville, afin de les prendre en considération à la prochaine assemblée.

Des requêtes se signeront bientôt dans toute la Division, priant le Conseil d'Agriculture de contribuer par des prix spéciaux, ou autrement, au mouvement des Concours régionaux. L'occasion est, on ne peut plus favorable, n'ayant pas d'exposition provinciale cette année.

Nul doute qu'un grand nombre d'hommes publics ne s'empressent de profiter de l'occasion de distinguer leurs noms, en les attachant à des prix de distinction, qui activeraient l'émulation des exposants, en leur donnant pour but des prix aussi honorables.

L'exposition de la Division Montarville comptera certainement avec avantage parmi les autres expositions de la Province pour l'année 1872.

M. Bruce Campbell de St. Hilaire nous écrit qu'une manufacture de fromage doit s'établir bientôt à St. Ours. L'homme actif qui est à la tête de cette entreprise s'est adressé à M. Campbell lui-même pour avoir des renseignements sur la meilleure manière de réussir dans cette exploitation.

A une assemblée de la Société d'Agriculture du comté de Shefford, tenue mardi dernier, des arrangements furent pris pour l'achat de reproducteurs de la race bovine et chevaline. G. Stevens et Amasa E. Knowlton furent nommés pour choisir les premiers. Des parts au montant de \$1300 furent prises par part de 100 piastres chaque pour un étalon. Il manque encore 700 piastres dont la société se propose de payer une partie. Une